

Objet : **Rencontre de Monsieur le député Jean-Luc Bourgeaud**

2026 une année noire pour la plaisance.

Les rencontres de la filière pour « *imaginer le nautisme de demain* » à Saint-Malo lors du Nautic Forum le 28 et 29 mai à Saint-Malo, auraient pu avoir pour thème « *Comment sauver la plaisance populaire et familiale actuelle* » que l'on asphyxie.

1. Fiscalité : La TAEMUP

Vétusté :

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la vétusté était figée, l'on en acquérait plus, on gardait celle acquise (Bateau de 2007)

En 2027, celle acquise sur les moteurs passe de 33% à 25% (*Retour sur un avantage acquis ?*)

Droit sur les moteurs :

En 2026 sur la puissance en CV

En 2027 sur la puissance en KW

Droit sur les coques

En 2026, sur les navires de plus de 7m ou dotés d'une motorisation supérieure à 22 CV

En 2027, sur les navires de plus de 7m ou dotés d'une motorisation supérieure à 120KW

Comparaison TAEMUP 2026/ 2027								
Engin	Année	Longueur	Vétusté		Doit total		Augmentation	
			Coque	Moteur	2026	2027		%
Bateau	2008	10,85			1 252 €	1 704 €	452 €	36 %
Donzi 38	2007	11,73	33%	33% - 25%	816 €	2 328 €	1 413 €	185 %
Donzi 35	2008	10,35			870 €	1 998 €	1 129 €	130 %
Ocqueteau 8.85	2007	7,83	33%	33% - 25%	671 €	597 €	-73 €	-11 %
Boston Whaler	2023	8,46			2 305 €	2 592 €	287 €	12 %
Navire	2019	9,99			493 €	674 €	181 €	37 %
Merry Fisher (LM)	1998	7,32	33% - 33%	33% - 25 %	263 €	335 €	72 €	27 %
Antarès 11 (LM)	2009	9,98			1 190 €	1 642 €	452 €	38 %
Jeanneau (LV)	1999	9,29	33% - 33%	33% - 25%	119 €	124 €	5 €	4 %

Constat :

Sauf exception, augmentation générale importante

La fiscalité n'est plus en adéquation avec la valeur du bien, iniquité devant l'impôt

C'est la fin de ce loisir populaire

Pas un part de la taxe reversée pour la plaisance (hors APER) et l'Etat se sucre au passage.

Répartition de la TAEMUP par affectataire en 2024

Le plafond d'affectation de la taxe a une nouvelle fois été atteint pour le Conservatoire du Littoral, ainsi que pour la SNSM (partie DAFN).

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Conservatoire du Littoral	39 M€	39 M€	39 M€
Collectivité de Corse	4,249 M€	3,813 M€	3,937 M€
SNSM	2,838 M€	3,930 M€	3,931 M€
Budget de l'Etat	0,688 M€	4,467 M€	4,499 M€
APER	0,934 M€	1,069 M€	0,954 M€
TOTAL	47,709 M€	52,279 M€	52,321 M€

2. Le Renouvellement des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) des ZMEL (Zones de Mouillages et d'Equipements Légers)

Les AOT des ZMEL sont renouvelables tous les 15 ans, en décembre 2027 dans la région. Il n'y a pas de guide de renouvellement mais un guide de création avec étude environnementale d'un coût de 40 à 50 000€ par ZMEL.

Comment une ZMEL peut supporter une telle dépense, sans augmentation drastique de la cotisation annuelle qui varie à actuellement de 100 à 300€. Cette cotisation modeste permet la pratique du nautisme à tous.

Il est semble-t-il envisagé, un portage par le PNR et une étude au cas par cas qui permet suivant l'avis de la DREAL de s'affranchir ou non de l'étude environnementale. Le coût environ 4 500€ reste élevé pour une ZMEL.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/levaluation-environnementale-demande-dexamen-cas-cas>

3. Les navires de rade

Dans les ports sur bouées ou dans les ZMEL, il existe un service de navette pour embarquer et débarquer les plaisanciers, service gratuit compris dans la location du mouillage. C'est le cas des Ports de Dinard, Saint-Briac, Saint-Cast pour le port d'échouage et des ZMEL de Saint-Lunaire.

Pour conduire ces navettes depuis décembre 2017 le canotier doit être titulaire du permis d'aptitude à la conduite des petits navires. Ce service est assuré bien souvent par des saisonniers généralement étudiants embauchés pour 1 ou 2 mois. En dehors du coût de formation (+/- 2000€) pour les gestionnaires des ports ou Des zones de mouillages, il sera difficile de trouver des candidats acceptants de s'investir dans 3 semaines de formation (105H).

A terme ce service risque de disparaître obligeant les plaisanciers à reprendre leurs annexes avec les risques de chavirement connus dans de nombreuses zones.

Notre courrier (en PJ) à Eric Banel directeur de la DGAMPA est resté sans réponse

4. La pêche

Recfishing :

La déclaration des pêcheurs et des prises n'est pas toujours bien comprise par les plaisanciers, elle va pourtant démontrer que ce ne sont pas les plaisanciers qui vident la mer et permettre d'obtenir des meilleurs quotas

Nous avons obtenu (en principe) qu'il n'y a pas de verbalisation et que cette année soit une année test et dans ce cadre nous ne manquerons pas de remonter les problèmes rencontrés et les simplifications à apporter.

Les quotas

Pour le maquereau, la mobilisation de tous à permis d'obtenir un quota de 10 maquereau/jour/pêcheur, alors que l'on nous annonçait la fermeture complète pour 2026. Merci à tous les parlementaires qui nous ont soutenus.

Pour le thon, la plaisance n'obtient depuis des années que 1% du tonnage alloué annuellement.